

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
1er octobre 2012

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

11 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : Eddy Merkling, Eric Gredler, Isabelle Tempel, Jean-François Morgenthaler.

Date de convocation : 21 septembre 2012
Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance
Secrétaire de séance : André Wendling

M. le Maire demande en début de séance l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :
-Projet de commerce-relais dans l'ancien bâtiment du CMDP et – Bâtiment école : location des appartements. Le conseil municipal approuve l'ajout à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- objet : cession de mobilier scolaire a la commune de Mutzenhouse
- 2- objet : dissolution du service annexe assainissement
- 3- objet : réduction de la durée hebdomadaire de service de l'agent technique
- 4-objet : tarifs de mise a disposition de la salle polyvalente de Melsheim
- 5-objet : taxe communale sur les emplacements publicitaires
- 6-objet : projet de commerce relais dans l'ancien local du CMDP
- 7-objet : bâtiment « école » et location des appartements communaux
- 8-objet : mobilier de l'école : organisation d'une vente au public
- 9-objet : planning de la bibliothèque municipale
- 10-objet : avancement du PLU. et de l'étude ECB
- 11-objet : avancement travaux aire de jeux

1- OBJET : CESSION DE MOBILIER SCOLAIRE A LA COMMUNE DE MUTZENHOUSE

Monsieur le maire explique que suite au transfert de la compétence école à la rentrée de septembre 2012, un lot d'ancien mobilier (tables, chaises, divers) a été mis à disposition de l'Ecole de Mutzenhouse.

Le conseil décide d'émettre un titre de recettes de 300 euros à destination de la commune de Mutzenhouse, pour mise à disposition de mobilier. Ce mobilier ne figure plus à l'inventaire des biens communaux.

2- OBJET : DISSOLUTION DU SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire explique que suite à la délibération prise le 21 novembre 2011 et concernant le transfert du service assainissement au SDEA au 1^{er} janvier 2012, il y a lieu de prendre la délibération suivante :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre **le service assainissement de la Commune de Melsheim au 1^{er} janvier 2012**, suite au transfert de la compétence assainissement au SDEA.

3- OBJET : REDUCTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le maire explique que suite à la demande émise par l'agent technique Madame Akila Bieber, la Commune a sollicité l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion afin de passer son nombre d'heures hebdomadaires de 12/35 à 3/35.

Suite à l'avis favorable émis par le CTP et à la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du centre de gestion, le conseil municipal décide :

- de supprimer le poste d'agent des services techniques à 12/35 à compter du 1^{er} octobre 2012,
- de créer le poste d'agent des services techniques avec 3/35 de durée hebdomadaire de service à compter du 1^{er} octobre 2012
- de modifier la durée hebdomadaire de service de Madame Akila Bieber de 12/35 à 3/35 à compter du 1^{er} octobre 2012.

4-OBJET : TARIFS DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE MELSHEIM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer à compter du 1^{er} octobre 2012 les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente comme suit :

- pour les habitants de la Commune :
 - mariage, confirmation, communion, baptêmes, fêtes diverses :
 - 160 euros
 - collation (décès...) :
 - 77 euros
- pour les personnes n'habitant pas la Commune :
 - mariage, confirmation, communion, baptêmes, fêtes diverses :
 - 200 euros
 - collation (décès...) :
 - 77 euros
 - fêtes d'associations extérieures :
 - 400 euros

Le montant des charges est fixé à 50,- euros de mai à septembre et à 100,- euros d'octobre à avril.

5-OBJET : TAXE COMMUNALE SUR LES EMBLEMES PUBLICITAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2013 le taux de la **taxe communale sur les emplacements publicitaires** à 20,- euros le m².

6-OBJET : PROJET DE COMMERCE RELAIS DANS L'ANCIEN LOCAL DU CMDP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de mettre le local de l'ancien CMDP à disposition d'un commerçant de Dettwiller, M. Gomes, boulanger, qui souhaite y installer un dépôt de pain avec par la suite d'autres services,
- De charger M. le Maire d'effectuer une demande auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention afin d'effectuer les travaux de rénovation nécessaires (peinture, réfection des sols...)
- De charger M. le Maire de demander à la Chambre des Métiers d'Alsace d'effectuer une étude de viabilité de ce projet,
- De solliciter de la part du commerçant un accord écrit,
- D'approuver le principe d'une mise à disposition gratuite de ces locaux lors de la première année d'exploitation.

7-OBJET : BÂTIMENT « ECOLE » ET LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire fait un point sur la situation du bâtiment « Ecole ».

Un des appartements est actuellement loué, le deuxième a fait l'objet d'un nettoyage par le conseil municipal, dans le but d'y effectuer des travaux de rénovation prévus au budget primitif 2012 et le troisième est vide depuis plusieurs mois.

En raison du transfert de la compétence Ecole au SIVU des 10 villages à la rentrée de septembre 2012, la partie « école » au rez-de-chaussée est à présent totalement vide.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de charger M. le Maire d'effectuer une demande auprès du Conseil Général pour contacter un groupement de bailleurs/opérateurs de logements aidés,
- de ne pas remettre en location le troisième appartement, dans l'attente d'une solution globale pour le bâtiment communal dans son ensemble.

8-OBJET : MOBILIER DE L'ECOLE : ORGANISATION D'UNE VENTE AU PUBLIC

M. le Maire explique qu'il subsiste un peu de mobilier de l'école, notamment des tables, chaises et rangements. Le conseil municipal décide :

- d'organiser une « vente au public » des mobiliers restants, qui ne font plus partie des biens figurant à l'inventaire de la Commune (anciens),
- d'accepter les chèques qui seront émis par les particuliers pour l'achat de ces mobiliers, à l'attention de la Commune de Melsheim.

9-OBJET : PLANNING DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

M. le Maire explique qu'en raison du nouveau regroupement scolaire à Wickersheim, il n'y aura plus d'accueils scolaires à la bibliothèque de Melsheim.

Les permanences de la bibliothèque municipale seront réduites. Une réunion aura lieu prochainement avec des responsables de la Bibliothèque du Bas-Rhin (BDBR) afin de mener une réflexion sur la transformation éventuelle en « Point Lecture ».

Il est décidé de lancer à nouveau un appel dans l'Info-Flash afin d'inciter les lecteurs et présenter les ouvrages et les différents abonnements de la bibliothèque.

10-OBJET : AVANCEMENT DU P.L.U. ET DE L'ETUDE ECB

M. le Maire fait un point sur l'avancement du Plan Local d'Urbanisme. La partie étude du zonage a à présent démarré, elle sera suivie par la suite du règlement zone par zone. Une seconde réunion publique sera ensuite organisée. En ce qui concerne la partie « coulées d'eau boueuse », les travaux envisagés doivent encore recevoir l'aval de différentes entités (DDT, Chambre d'agriculture...)

11-OBJET : AVANCEMENT TRAVAUX AIRE DE JEUX

Il est décidé d'organiser une séance de travaux avec les conseillers le 10 novembre 2012 afin de terminer les différents chantiers en cours. Il est prévu de :

- repeindre quelques jeux
- aménager la plate forme d'accès aux personnes à mobilité réduite
- tailler les thuyas
- refaire le petit toit du toboggan.

Séance close à 22h30. Ont signé tous les membres présents.
Le Maire